



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 36964

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les projets du Gouvernement concernant la tarification des consultations électroniques des bases de données des greffes de tribunaux de commerce. Compte tenu de la nécessité d'améliorer la transparence de l'action publique et d'associer le plus largement possible les professionnels concernés par ces projets, il lui demande s'il est possible que l'avis du Conseil de la concurrence soit rendu public. Il souhaite également connaître plus précisément les intentions du Gouvernement dans le domaine de la tarification de ces consultations électroniques.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'avis du conseil de la concurrence sur le tarif des prestations électroniques des greffes des tribunaux de commerce a d'ores et déjà été communiqué au Conseil national de greffiers des tribunaux de commerce et à l'association syndicale des greffiers de commerce de France. Le Conseil d'Etat sera prochainement saisi d'un projet de décret élaboré sur la base de cet avis. En outre, un groupe de travail auquel la profession sera associée, va être mis en place prochainement, afin d'engager une réflexion sur les mesures susceptibles d'adapter la rémunération des greffiers des tribunaux de commerce à la réalité de leur missions.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36964

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6267

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1045